

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-003

ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS

Suite aux élections municipales du 26 janvier 2025 à Châtillon-sur-Loire, les postes de 5^{ème} et 6^{ème} vice-présidents sont redevenus vacants. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection.

Pour mémoire, la délibération n° 2020-093 du 16 juillet 2020 fixe la composition du Bureau communautaire de la façon suivante : le Bureau est composé du Président et des 7 Vice-présidents, soit 8 membres.

Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), à savoir au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Les deux assesseurs suivants sont nommés : Annie FORTIN et Patrice GAGNEPAIN

.../...

(suite de la délibération n° 2025-003)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n°2020-093 du 16 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

Considérant la nécessité d'élire le 5^{ème} et le 6^{ème} Vice-présidents suite aux élections municipales à Châtillon-sur-Loire ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

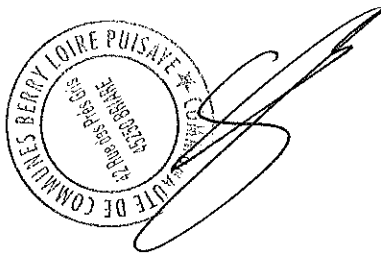
De proclamer Gérard GALFANO Cinquième Vice-président et le déclare installé,
De proclamer Catherine BOURGOIN Sixième Vice-présidente et la déclare installée,

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-004

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire est invité à valider le tableau des effectifs avec les modifications suivantes :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique affecté à l'entretien des locaux au siège communautaire et à l'office de tourisme (17,5/35èmes) afin d'ajouter 10 heures hebdomadaires au pôle petite enfance, soit un temps de travail de 27,5/35èmes. Actuellement ces 10 heures sont effectuées par un prestataire de service. L'augmentation de temps de travail serait effective au 1^{er} février 2025.

- Postes saisonniers : une délibération annuelle est requise pour ouvrir les postes saisonniers ; le conseil communautaire est invité à valider les postes à l'office de tourisme (nombre, durée). Pour mémoire, il y a eu 3 saisonniers pour deux mois en juillet et août 2024.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-004)

Le conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'augmentation du temps de travail du poste suivant :

Budget communauté de communes

Catégorie C – Filière technique

1 poste d'adjoint technique à 17,5/35èmes augmenté à 27,5/35èmes à compter du 1er février 2025

AUTORISE le Président à pourvoir ce poste par la voie statutaire ou à défaut contractuelle dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

ACCEPTÉ la création des postes saisonniers suivants :

Budget de l'office de tourisme

Catégorie C – Filière administrative

3 postes d'adjoint administratif à temps complet pour une durée de 2 mois (juillet et août 2025)

AUTORISE le Président à pourvoir ce poste par la voie contractuelle conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité)

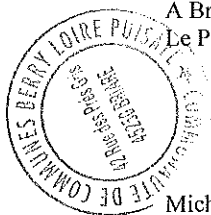
MET A JOUR le tableau des effectifs

INSCRIT les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 février 2025

Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

5 - FEV. 2025

.../...

(suite de la délibération n° 2025-004)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	0				
Attaché	A	0				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1			
Rédacteur	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	4	3			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	1			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
sous-total		14	7	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur	A	2	1			
Technicien principal de 1ère classe	B	1				
Technicien	B	2	2			
Agent de maîtrise Principal	C	1	1			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	0				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique (C1)	C	2		2		
sous-total		10	6	2	0	0
TOTAL			13	3	0	0
16						
BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		3	2	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	2	2			
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	2	1			
Adjoint technique territorial (C1)	C	0				
sous-total		5	4	0	0	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1				
sous-total		2	1	0	0	0
TOTAL			10	7	0	0
7						

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-004)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
Apprentie		1				
		sous-total	9	5	0	0
TOTAL			9	5	0	0
			5			
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5			
		sous-total	10	6	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	0				
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	6			
Parcours Emploi Compétence		1		1		
Apprenti		1				
		sous-total	18	15	1	0
TOTAL			28	21	1	0
			22			
TOTAL EFFECTIF GENERAL		50	Postes créés / supprimés		0	0

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Étaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-005

CHARTRE INFORMATIQUE ET CHARTRE SUR L'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 26 novembre 2024

Afin de mieux encadrer les règles d'utilisation des moyens informatiques et numériques dans un objectif de sécurisation, d'une part, et l'utilisation croissante des réseaux sociaux dans le cadre professionnel d'autre part, les services ont préparé des chartes qui ont été validées par le comité social territorial lors de sa dernière réunion.

La charte sur l'utilisation des réseaux sociaux répond également aux attentes exprimées par l'étude sur les risques psycho-sociaux menée au premier semestre 2024, à savoir rappeler les principes et valeurs qui doivent être respectés dans le cadre de la communication institutionnelle dans ce type de média, et les droits des utilisateurs tels que le droit à la déconnexion, ainsi que les bonnes pratiques.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-005)

Le Conseil communautaire,

VU la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

VU la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse notamment ses articles 32 et 33 ;

VU le code de la propriété intellectuelle ;

VU le code pénal ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 26 novembre 2024 ;

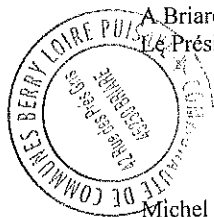
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE

- La charte informatique relative à l'utilisation des moyens informatiques au sein de la CCBLP telle que présentée en annexe,
- La charte sur l'utilisation des réseaux sociaux telle que présentée en annexe

DIT que ces chartes seront diffusées à l'ensemble des agents de la collectivité pour mise en application.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVÉ

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVÉ

5 - FEV. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-006

INDEMNITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Monsieur le Président indique qu'une proposition de rupture conventionnelle est en cours avec un agent communautaire contractuel. Après calculs et sous réserve de la date de départ, le montant de l'indemnité serait de 13 017,83 € (au taux maximum).

Dans l'attente du vote des budgets primitifs, il sollicite l'accord du conseil communautaire pour l'inscription des crédits budgétaires correspondants/

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.552-1,

Vu l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

.../...

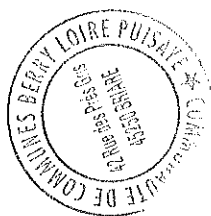
.../...

(suite de la délibération n° 2025-006)

Après en avoir délibéré par 34 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Evelyne BOURGOIN, porteuse du pouvoir de M. GARDINIER, Patrice GAGNEPAIN, Dominique GEOFFRENET, Blandine LECHAUVE, Audrey RUZZA),

AUTORISE l'inscription budgétaire de la somme nécessaire au versement d'une indemnité de rupture conventionnelle au budget primitif 2025 de l'office de tourisme Terres de Loire et canaux,

CHARGE le Président de toute formalité afférente à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025

Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-007

CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
SERVICE RIVIERES AVEC LA C.C. GIENNOISES

Une convention a été mise en place en septembre 2021 entre la CCBLP et la communauté des communes Giennesoises (CDCG) pour la mise à disposition du service Rivières, composé d'un technicien, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois qui est commun aux deux EPCI. La convention prévoit notamment les modalités financières de la répartition du coût du service, à raison de la moitié du reste à charge pour chaque EPCI, déduction faite des subventions de la région Centre-Val de Loire et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-062 du 18 mai 2021 créant un poste de technicien de rivières et autorisant la mise en place d'une convention de mise à disposition de service avec la Communauté des communes giennesoises,

.../...

(suite de la délibération n° 2025-007)

Vu la délibération n° 2021-179 du 28 septembre 2021 approuvant la convention de mise à disposition du service Rivières auprès de la communauté des communes Giennesoises pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021,

Considérant que ce poste est mutualisé avec la communauté des communes Giennesoises à raison d'une répartition identique à celle du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) du Giennois soit 60,90 % pour la CCBLP,

Considérant que ce poste est subventionné par l'agence de l'eau Loire Bretagne et la région Centre-Val de Loire à 80 % (60 % + 20 %) pour la partie rémunération ainsi qu'une enveloppe forfaitaire de 10 000 € par an pour les frais de fonctionnement du service (véhicule, équipements...),

Sur avis favorable du comité social territorial de la CCBLP réuni le 26 novembre 2024,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition du service Rivières pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027, les autres modalités restant inchangées,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025

Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Étaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-008

**REHABILITATION DU PONT SUR LA TREZEE AU LIEU-DIT SAINT AUBIN
A OUZOUEËR-SUR-TREZEE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL**

Le conseil communautaire,

VU la délibération n° 2024-249 du 10 décembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le projet de réfection du pont de Saint Aubin à Ouzouër-sur-Trézée sur le principe d'un pont-cadre dont le coût est estimé à 305 000,00 € HT (hors études et frais divers), et a donné délégation au Président pour finaliser le plan de financement prévisionnel et déposer des demandes de subvention auprès du CEREMA et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL,

.../...

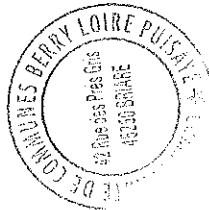
(suite de la délibération n° 2025-008)

FIXE le plan de financement suivant :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	305 000,00	366 000,00	Etat	68 108,00
Maîtrise d'œuvre	25 000,00	30 000,00	Région	
Etude géotechnique	10 540,00	12 648,00	Département	
			Autres : CEREMA	204 324,00
			AUTOFINANCEMENT	136 216,00
Total	340 540,00	408 648,00	Total	408 648,00

SOLLICITE une subvention de 68 108 € auprès de l'État, correspondant à 20 % du montant du projet.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-009

AVIS SUR UN PROJET ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire par l'Etat, le conseil communautaire est invité à donner son avis sur le projet suivant (territoire limitrophe) :

- Demandeur : SAS COULLONS LA SASSERIE
- Type de projet : centrale agrivoltaïque au sol composée de structures voltaïques de type tracker sur pieux battus
- Superficie : 9,51 ha

Hervé JACQUIER suggère au conseil communautaire d'émettre un avis favorable sous réserve que ce projet ne soit pas comptabilisé au regard de l'artificialisation des sols. Il rappelle qu'en effet la loi « Climat et Résilience » engage les collectivités dans la démarche Zéro artificialisation nette (ZAN).

Le Président soumet cette délibération (avis favorable assorti d'une réserve) au vote.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-009)

Le Conseil communautaire,

VU la Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

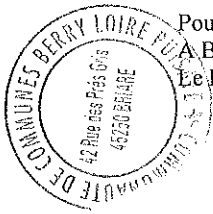
VU l'article L122-1 V du code de l'environnement ainsi que l'article R.423-9 du code de l'urbanisme portant obligation de consulter les collectivités territoriales intéressées ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré par 2 voix CONTRE (Evelyne BOURGOIN porteuse du pouvoir de Frédéric GARDINIER) et 38 voix POUR,

DONNE son avis favorable au projet présenté par la SAS COULLONS LA SASSERIE au lieu-dit La Sasserie à Coullons, sous réserve du respect des critères fixés par l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers.



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-010

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE A BONNY SUR LOIRE –
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DE LA CCBLP

Le projet, porté par la société SUN'R, se situe sur les parcelles cadastrées YI2, YI38, YI47, ZK100, ZK103, ZK113 et ZK115, au lieu-dit « Champ Linot » sis dans la commune de Bonny-sur-Loire.

Il s'agit d'un projet de centrale photovoltaïque dont les installations et constructions seront exclusivement implantés sur les parcelles cadastrées YI2 et YI47, d'une superficie totale de 59 870 m², situées dans la zone Nd du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans cette zone, seuls sont admis les dépôts et le stockage à condition d'être non visible du domaine public.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le zonage et le règlement du PLUi doivent donc être modifiés.

Une déclaration de projet permet de se prononcer sur l'intérêt général d'une opération lorsque celle-ci n'a pas été prévue par le document d'urbanisme. Elle permet de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de manière simple et accélérée.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-010)

Un projet de centrale photovoltaïque revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente :

- Une production d'une énergie d'origine renouvelable, locale, et sans impact environnemental et sanitaire ;
- Une énergie se substituant aux énergies fossiles (fioul, gaz, charbon) et permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- Une démarche locale du développement des énergies renouvelables souhaitée au niveau national.

La commune de Bonny-sur-Loire et la Communauté de Communes sont favorables à ce projet d'énergie renouvelable qui leur a été présenté lors du comité de projet en date du 04/10/2024.

Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye doit être réalisée afin de le rendre compatible à ce projet.

Cette procédure, dont les frais afférents seront à la charge du porteur de projet SUN'R, entrainera la création d'un zonage spécifique dédié au développement des constructions et installations nécessaires à la production d'énergies renouvelables (secteur Nenn) doté d'un règlement adapté reprenant les conditions fixées par l'article L151-11 du code de l'urbanisme.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, R.153-15 à R.153-17, L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code, relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 10/12/2019, modifié le 12/04/2022, mis à jour le 29/04/2022 et modifié le 28/05/2024

Considérant la procédure dite de « déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » mentionnée à l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant notamment aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer sur l'intérêt général d'un projet ;

Considérant que le développement des énergies renouvelables de manière générale et le projet photovoltaïque porté par la société SUN'R revêtent un caractère d'intérêt général, notamment en ce qu'ils contribuent à la satisfaction d'un besoin collectif par la production et l'injection dans le réseau public d'une énergie renouvelable ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la collectivité et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-010)

Considérant qu'il présente pour la communauté de communes l'opportunité et l'intérêt de réaliser une déclaration de projet et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

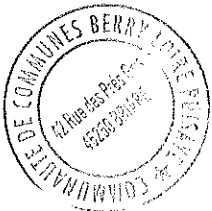
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. **D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye relative au projet de champ photovoltaïque, afin de modifier l'ensemble des pièces nécessaires permettant la réalisation dudit projet, conformément aux articles L.300-6, L.153-54, L.153-55, L.153-58, L.153-59 du Code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.
2. **DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCOT, de la Région, du Département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13 du Code de l'urbanisme.
3. **DE DONNER** autorisation au Président ou au Vice-Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes de Berry Loire Puisaye, à la mairie de Bonny-sur-Loire durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

5 - FEV. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-011

TOURISME – ADHESION AU LABEL ACCUEIL VELO

Le conseil communautaire est invité à valider le renouvellement de l'adhésion au label « Accueil vélo » pour les locaux de l'office de tourisme Terres de Loire et canaux. Ce label est délivré après une visite de conformité effectuée par les agents de Tourisme Loiret. L'adhésion nécessite la signature d'une convention avec le comité régional du tourisme et le coût par bureau est de 200 € nets de taxes.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence actions de développement économique incluant la promotion du tourisme ;

VU la convention présentée par le comité régional du tourisme ;

Considérant l'intérêt de renouveler le label Accueil vélo ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou la Vice-présidente en charge du tourisme à signer la convention pour le renouvellement du label « Accueil vélo »,

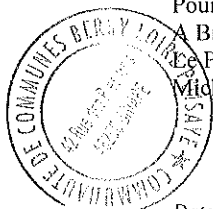
AUTORISE le paiement des sommes afférentes à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 février 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

5 - FEV. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-012

TOURISME – TARIFS

Sur proposition de l'office de tourisme, le conseil communautaire est invité à valider les baisses de prix pour des produits qui sont peu demandés et restent en stock depuis trop longtemps.

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

Vu la décision du Président par délégation du conseil communautaire n° 2018-182 du 14 décembre 2018 portant acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

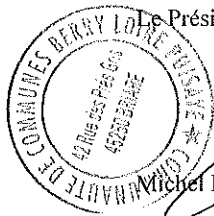
MET A JOUR la liste des produits annexée à la présente délibération,

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 février 2025

Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

5 - FEV. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-013

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.211-2,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n° 2021-165 du 27 juillet 2021 adoptant le règlement des aides aux associations,

Sur proposition de la commission Finances Economie réunie le 22 janvier 2025,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré comme indiqué ci-après,

VOTE les subventions suivantes pour 2025 :

.../...

(suite de la délibération n° 2025-013)

- Bien Aller Briarois	5 400,00 €
- Commune organisatrice de la Saint Hubert (Bonny)	1 500,00 €
- AIJAM Mission locale	15 000,00 €
- Initiative Loiret	7 180,00 €
- As. Sportive Collège A. Camus	4 € /élève
- Collège Albert Camus - projets pédagogiques	10 € / élève
- UNSS Collège Dézarnaulds	4 € /élève
- Foyer Socio Educatif Collège Châtillon	10 € / élève
- MEPAG (forum de l'orientation)	1 000,00 €
- MEPAG (poste GPECT, dernière année sur 3 ans)	4 000,00 €
- Autrement classique (aide au fonctionnement)	4 500,00 €
- Maison du piano historique (école de piano)	14 000,00 € (dont acompte de 5 600 € voté le 10 décembre 2024)
- Briare sécurité	520,00 €
- Briare événement	560,00 €

M. GAGNEPAIN sort pour le vote relatif à l'association Briare événement

- Comice agricole de Briare	13 300,00 €
- Pour St Firmin Autrement	1 300,00 €



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concressault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-014

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES
BATIMENTS SPORTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRE**

Le conseil communautaire est invité à approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des bâtiments sportifs pour les élèves des collèges de Briare et de Châtillon-sur-Loire. Ces conventions portent sur les bâtiments suivants :

- Gymnase communautaire à Châtillon-sur-Loire,
- Centre aquatique des Prés Gris à Briare

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement de la convention d'utilisation des bâtiments sportifs avec le département du Loiret pour la période 2026-2029.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,

Michel LECHAUVE

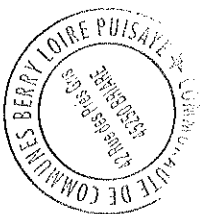
Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

3 - FEV. 2025



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-015

AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU LOIRET POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Une somme de 25 000 € par an est allouée à la Ligue de l'enseignement pour la réalisation d'actions en faveur du public adolescent : à l'origine intitulé Espace de vie sociale itinérant (EVS), actuellement il s'agit de « Bee Mobile », qui intervient de façon itinérante dans différentes communes du territoire. La Ligue de l'enseignement est également un partenaire qui s'implique aux côtés de la communauté de communes et de ses partenaires dans les actions de parentalité.

Par délibération n° 2021-015 du 19 janvier 2021, le conseil communautaire a validé la subvention de 25 000 € pour l'année 2021, puis une convention a été signée avec la Ligue de l'enseignement. L'action figure également dans la CTG (charte territoriale globale) entre tous les partenaires : CAF, MSA, CCBLP, communes, associations. Toutefois, à la demande du SGC de Gien, une délibération serait à voter pour autoriser le versement des subventions pour les années 2022, 2023, 2024 et autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-015)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-015 du 19 janvier 2021 déclarant d'intérêt communautaire la participation de la communauté de communes aux actions en faveur des jeunes de la tranche d'âge 12-17 ans et acceptant de participer au financement des actions portées par la Ligue de l'enseignement sur le territoire de la communauté de communes en faveur du public adolescent (12-17 ans) ;

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions pour les années 2022, 2023 et 2024 à hauteur de 25 000 € par an,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer le renouvellement de la convention afférente.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025
Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Étaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-016

TERRITOIRE D'INDUSTRIE - VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS

La CCBLP a rejoint le dispositif du Territoire d'industrie par adhésion au T.I. du Gâtinais montargois et C.C. Giennes (délibération du 27 juillet 2021).

Ce dispositif contient un programme d'action dont deux postes de chargés de mission. La CCBLP s'est engagée à participer au financement de ces postes avec une clef de répartition entre le PETR et les deux communautés de communes qui se sont jointes au Territoire d'industrie.

Suite à la réception de l'appel de fonds, le conseil communautaire est invité à autoriser le paiement de 2023 (3 326 € pour les postes de développement économique et GPECT) et de 2024 (2 250 € pour le poste de développement économique).

.../...

.....

(suite de la délibération n° 2025-016)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-146 du 27 juillet 2021 validant l'intégration de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au Territoire d'industrie porté par le PETR Gâtinais montargois et la communauté des communes Giennes ;

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le paiement des participations à ce dispositif pour 2023 (3 326 € pour les postes de développement économique et GPECT) et pour 2024 (2 250 € pour le poste de développement économique).

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concressault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-017

INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT

Monsieur le Président explique à l'assemblée les mécanismes d'application des cotisations sociales sur les indemnités de fonction des élus locaux, et indique qu'une diminution de son indemnité de façon à ce qu'elle soit inférieure au barème fixé par l'URSSAF (soit la moitié du plafond de la sécurité sociale) permettrait à la CCBLP de faire l'économie de cotisations sociales. Il précise que la spécificité en ce qui le concerne est de n'avoir aucun autre mandat d' élu local.

Ainsi, l'application d'un taux de 46 % au lieu de 48,75 % représenterait une diminution de cotisations sociales patronales estimée à 7 473 € pour une année entière.

Monsieur le Président soumet donc cette proposition au conseil communautaire.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-017)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-123 du 29 juillet 2020 fixant le montant de l'indemnité maximale de président à 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon l'article R.5214-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté de communes Berry Loire Puisaye en matière de cotisations sociales ;

Entendu les explications du Président,

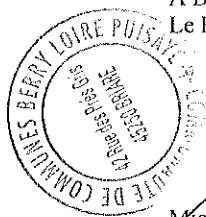
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le montant de l'indemnité de Président comme suit :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut annuel
Président	46,00 %	22 690,08 €

DECIDE de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 février 2025
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

5 - FEV. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-018

TOURISME – CONVENTION DE CESSION DE DROITS POUR LA CARTE
TOURISTIQUE

Les offices de tourisme de Gien et Terres de Loire et canaux ont réalisé une carte touristique commune en 2024, ceci afin de mutualiser les coûts. La carte présente au recto l'ensemble des informations touristiques à l'échelle des deux territoires et au verso des informations propres à chaque communauté de communes.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention de cession de droits entre l'agence de communication WAM et les offices de tourisme de Gien et Terres de Loire et canaux, permettant de procéder librement à la réédition de cette carte par la suite.

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence actions de développement économique incluant la promotion du tourisme ;

VU le projet de convention de cession de droits entre la société Women and Men, la CCBLP et l'office de tourisme de Gien ;

Considérant l'intérêt d'obtenir les droits de cession pour l'édition de futures cartes touristiques

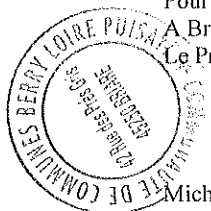
APPROUVE la convention jointe en annexe,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 février 2025

Le Président,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 5 - FEV. 2025

Date de mise en ligne : 5 - FEV. 2025

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 2 rue de Concessault, 45 360 Cernoy-en-Berry, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le jeudi 23 janvier 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-019

MOTION DE SOUTIEN A UN MAIRE

Hervé JACQUIER indique que des faits graves se sont produits à Beaulieu-sur-Loire dimanche dernier avec des tags injurieux sur la propriété du Maire. La commune va organiser un conseil municipal extraordinaire lundi prochain afin de prendre une motion de soutien en faveur du Maire. Une enquête de gendarmerie est en cours. Il lui semblait important que l'ensemble des élus communautaires soient informés de ces faits et puissent s'associer à la démarche.

Monsieur le Président indique que de telles pratiques sont inacceptables et n'ont pas lieu d'être dans un monde civilisé ; il propose au conseil communautaire d'adopter une motion de soutien à Monsieur le Maire de Beaulieu-sur-Loire outragé dans l'exercice de ses fonctions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte une motion de soutien à M. le Maire de Beaulieu-sur-Loire victime d'outrage et de dégradations à son domicile.

Pour extrait certifié conforme,

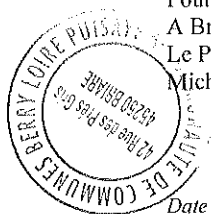
A Briare, le 4 février 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

5 - FEV. 2025

5 - FEV. 2025